

## BION MX

Version 5.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 23.04.2015

Date d'impression 23.04.2015

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : BION MX

Design code : A9522B

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta France SAS  
1 avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00  
Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10  
Adresse e-mail : sds.ch@syngenta.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264  
Accident transport 06 11 07 32 81  
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	H302
Irritation oculaire	Catégorie 2	H319
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2	H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn, Nocif  
R22: Nocif en cas d'ingestion.  
R36: Irritant pour les yeux.  
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## BION MX

Version 5.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 23.04.2015

Date d'impression 23.04.2015

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H302 H319 H411	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	P102 P270  P273 P280  P301 + P312 P305 + P351 + P338  P337 + P313 P391 P501	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage pendant les opérations de mélange/ chargement et de traitement. EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Information supplémentaire	:	EUH208  EUH401	Contient de l'acibenzolar-S-méthyl. Peut produire une réaction allergique. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Étiquetage supplémentaire	:	Appliquer la préparation sous serre uniquement avec un automate. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du métalaxyl-M plus de 2 fois par an et par parcelle (de plein champ) après le stade BBCH 18 sur laitue. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).	

## BION MX

Version 5.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 23.04.2015

Date d'impression 23.04.2015

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 24 heures.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- métalaxyl-M

### 2.3 Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air inflammable.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
métalaxyl-M	70630-17-0	Xn R22 R41	Acute Tox.4; H302 Eye Dam.1; H318	38,76 % W/W
acibenzo- lar-S-methyl	135158-54-2	Xi, N R36/37/38 R43 R50/53	Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	4 % W/W
calcium dode- cylbenzene sulphonate	26264-06-2 84989-14-0 90194-26-6 247-557-8 284-903-7 290-635-1	Xi R41 R38	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic3; H412	0,1 - 1,5 % W/W

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

## BION MX

Version 5.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 23.04.2015

Date d'impression 23.04.2015

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.

---

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va s'étendre en brûlant avec une flamme visible.  
Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

## BION MX

Version 5.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 23.04.2015

Date d'impression 23.04.2015

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Éviter la formation de poussière.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13). Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

---

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable dans l'air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces de dissolvants inflammables ou est manipulé en présence de dissolvants inflammables.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## BION MX

Version 5.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 23.04.2015

Date d'impression 23.04.2015

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
métalaxyl-M	10 mg/m <sup>3</sup>	8 h VME	SYNGENTA
acibenzolar-S-methyl	10 mg/m <sup>3</sup>	8 h VME	SYNGENTA

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.  
L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.  
Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.  
Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.  
Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.  
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.  
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.

## BION MX

Version 5.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 23.04.2015

Date d'impression 23.04.2015

- |                                   |   |  |
|-----------------------------------|---|--|
| Protection des mains              | : | Gants en nitrile certifiés EN 374-3 pendant le mélange/chargement et le nettoyage.   |
| Protection des yeux               | : | Lunettes de sécurité ou écran facial certifié EN166 pendant le mélange/chargement et le nettoyage.   |
| Protection de la peau et du corps | : | Porter une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m <sup>2</sup> , avec traitement déperlant, à recouvrir d'un EPI partiel pendant le mélange/chargement et le nettoyage.<br>Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail. |

**Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter la section 16 et l'étiquette.**

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- |                                       |   |                            |
|---------------------------------------|---|----------------------------|
| État physique                         | : | solide                     |
| Forme                                 | : | granulés                   |
| Couleur                               | : | brun clair à brun foncé    |
| Odeur                                 | : | caractéristique            |
| Seuil olfactif                        | : | donnée non disponible      |
| pH                                    | : | 6 - 10 à 1 % w/v           |
| Point/intervalle de fusion            | : | donnée non disponible      |
| Point/intervalle d'ébullition         | : | donnée non disponible      |
| Point d'éclair                        | : | donnée non disponible      |
| Taux d'évaporation                    | : | donnée non disponible      |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : | pas facilement inflammable |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : | donnée non disponible      |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : | donnée non disponible      |
| Pression de vapeur                    | : | donnée non disponible      |
| Densité de vapeur relative            | : | donnée non disponible      |
| Densité                               | : | donnée non disponible      |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : | donnée non disponible      |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | donnée non disponible      |
| Température d'auto-inflammabilité     | : | > 140 °C                   |
| Décomposition thermique               | : | donnée non disponible      |
| Viscosité, dynamique                  | : | donnée non disponible      |
| Viscosité, cinématique                | : | donnée non disponible      |
| Propriétés explosives                 | : | non explosif               |
| Propriétés comburantes                | : | non oxydant                |

#### 9.2 Autres informations

- |                                       |   |  |
|---------------------------------------|---|--|
| La température d'inflammation minimum | : | 450 °C                                     |
| Classe d'explosibilité de poussière   | : | forme des nuages de poussière inflammable. |

## BION MX

Version 5.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 23.04.2015

Date d'impression 23.04.2015

Énergie minimale d'ignition	: 0,03 - 0,1 J
Masse volumique apparente	: 0,48 g/cm <sup>3</sup>
Miscibilité	: miscible
Tension superficielle	: 40,5 - 40,8 mN/m à 20 °C
Indice de combustion	: 5 à 20 °C
	: 5 à 100 °C

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.

#### 10.4 Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.5 Matières incompatibles

Il n'y a pas de substances connues qui peuvent conduire soit à la formation de substances dangereuses soit à des réactions thermiques.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 mâle Rat, > 2.000 mg/kg DL50 femelle Rat, 1.000 - 2.000 mg/kg Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité aiguë par inhalation métalaxyl-M	: CL50 mâle et femelle Rat, > 2,29 mg/l, 4 h Plus haute concentration possible
acibenzolar-S-methyl	: CL50 mâle et femelle Rat, > 5.000 mg/m <sup>3</sup> , 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 mâle et femelle Rat, > 2.000 mg/kg Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.



## BION MX

Version 5.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 23.04.2015

Date d'impression 23.04.2015

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin: non irritant  
Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin: irritant  
Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Test de Maximalisation (GPMT) Cochon d'Inde: Pas un sensibilisateur de peau chez les essais sur les animaux.
- Mutagenicité sur les cellules germinales  
    métalaxyl-M : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.  
    acibenzolar-S-methyl : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.
- Cancérogénicité  
    métalaxyl-M : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.  
    acibenzolar-S-methyl : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
- Tératogénicité  
    métalaxyl-M : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.  
    acibenzolar-S-methyl : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
- Toxicité pour la reproduction  
    métalaxyl-M : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.  
    acibenzolar-S-methyl : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
    calcium dodecylbenzene sulphonate : Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
    métalaxyl-M : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.  
    acibenzolar-S-methyl : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

- Toxicité pour les poissons : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 52 mg/l , 96 h  
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 *Daphnia magna* (Grande daphnie), > 100 mg/l , 48 h  
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

## BION MX

Version 5.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 23.04.2015

Date d'impression 23.04.2015

Toxicité des plantes aquatiques : CE50b Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 19 mg/l , 72 h  
CE50r Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 115 mg/l , 72 h  
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradabilité

métalaxyl-M : Difficilement biodégradable.  
acibenzolar-S-methyl : Difficilement biodégradable.

#### Stabilité dans l'eau

métalaxyl-M : Dégradation par périodes de demi-vie: 22,4 - 47,5 j  
N'est pas persistante dans l'eau.  
acibenzolar-S-methyl : N'est pas persistante dans l'eau.

#### Stabilité dans le sol

métalaxyl-M : Dégradation par périodes de demi-vie: < 50 j  
Ne montre pas de persistance dans le sol.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

métalaxyl-M : Bas potentiel de bioaccumulation.  
acibenzolar-S-methyl : Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

métalaxyl-M : Le métalaxyl a une mobilité variant de faible à très grande, celle-ci dépendant du type de sol.  
acibenzolar-S-methyl : L'acibenzolar-S-méthyl a une faible à légère mobilité dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

métalaxyl-M : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).  
acibenzolar-S-methyl : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

Autres informations : La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

## BION MX

Version 5.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 23.04.2015

Date d'impression 23.04.2015

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement au moment de l'utilisation et le valoriser suivant la réglementation en vigueur (collecte sélective).

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Transport par route (ADR/RID)

**14.1 Numéro ONU:** UN 3077  
**14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (ACIBENZOLAR-S-METHYL)  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4 Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 9  
**14.5 Dangers pour l'environnement :** Dangereux pour l'environnement  
Code de restriction en tunnels: E

#### Transport maritime(IMDG)

**14.1 Numéro ONU:** UN 3077  
**14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (ACIBENZOLAR-S-METHYL)  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4 Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 9  
**14.5 Dangers pour l'environnement :** Polluant marin

#### Transport aérien (IATA-DGR)

**14.1 Numéro ONU:** UN 3077  
**14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (ACIBENZOLAR-S-METHYL)  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4 Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 9

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
aucun(e)

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
non applicable

## BION MX

Version 5.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision 23.04.2015

Date d'impression 23.04.2015

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :  
Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.

- rubrique ICPE selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005 et n° 2009-841 du 8 juillet 2009 : 1173

A partir du 1er juin 2015 :

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 4511

Rubrique contraignante : 4511

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Étiquetage DPD (Directive UE 1999/45/CE)

Étiquetage: Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s)



Nocif

Phrase(s) R	: R22 R36 R52/53	Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	: S 2 S13 S20/21 S36/37 S46 S61	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

## BION MX

Version 5.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 23.04.2015

Date d'impression 23.04.2015

### Information supplémentaire

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type de formulation :

WG - granulé à disperser dans l'eau

### PRECONISATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES OPERATEURS ET DES TRAVAILLEURS :

#### Pour protéger l'opérateur, porter :

##### Pendant le mélange/chargement

- Gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-3 de type nitrile, ces gants doivent être lavés en fin d'usage
- Tablier à manches longues certifié pour la protection contre les produits chimiques liquides de catégorie III type PB (3)
- Combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

##### Pendant l'application

- Combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant

Si application avec tracteur sans cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3

## BION MX

Version 5.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 23.04.2015

Date d'impression 23.04.2015

- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

Si application avec tracteur avec cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

### Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 réutilisables
- Combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant
- Tablier à manches longues certifié pour la protection contre les produits chimiques liquides de catégorie III type PB (3)
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

**Pour protéger le travailleur** s'il doit intervenir sur une parcelle traitée, porter une combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant et de gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Utilisation professionnelle.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.